

Les formations visent à développer les compétences nécessaires de production en respectant l'environnement. Le programme "**Produire Autrement**" du Ministère de l'agriculture visant la promotion de l'agro écologie y sera développé. Dans les modules de commercialisation, les circuits courts et la valorisation des produits seront abordés.

CHEF (FE) D'EXPLOITATION MARAICHERE BIOLOGIQUE

Le (la) titulaire du BP REA est destiné(e) à exercer des activités professionnelles hautement qualifiées dans les exploitations agricoles en tant que chef (fe) d'exploitation ou salarié qualifié.

Le BP REA permet d'obtenir la capacité professionnelle agricole, nécessaire à l'installation.

Les compétences attendues sont les suivantes :

- ▶ Piloter un système d'exploitation : diagnostic d'exploitation et de son environnement, prise de décisions à partir de données technico-économiques, environnementales et sociales, élaboration d'un projet, suivi et fonctionnement de l'évolution de l'entreprise, ajustement et adaptation aux évolutions du système.
- ▶ S'intégrer dans les réseaux professionnels et territoriaux : participation à la vie des organisations professionnelles et aux structures du territoire, participation à un projet collectif, communication sur le métier.
- ▶ Commercialiser un produit : vente de produits sur place ou à l'extérieur, à des acheteurs intermédiaires ou finaux, négociation des marges, promotion des produits, prospection, mise en œuvre de la distribution.
- ▶ Assurer la gestion économique et administrative : enregistrements comptables, technico-économiques, analyse des résultats économiques et financiers, prévisions et suivi de trésorerie, suivi des tâches administratives.
- ▶ Organiser le travail et manager les équipes : planification du travail, organisation de chantiers, enregistrement du travail, commande prestataires externes, encadrement de salariés, gestion des emplois et des compétences.

Organisation de la formation :

- ▶ Diplôme : **BP Responsable d'Exploitation Agricole – Maraichage Biologique**
- ▶ Formation à plein temps de **1200 H** (environ 8 mois)
- ▶ Heures en centre : **850 H** (25 semaines) - Heures en entreprise : **350 H** (10 semaines)
- ▶ Lieux de réalisation : **CFPPA Kerliver HANVEC**
- ▶ Diplôme d'état du Ministère de l'Agriculture de **niveau 4**

Conditions d'admission

- ▶ Etre majeur
- ▶ Etre inscrit au Pôle Emploi à l'entrée en formation
- ▶ Justifier de 12 à 36 mois d'activité professionnelle à temps plein (tous domaines)

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION ET DE REMUNERATION

Plusieurs possibilités de prise en charge des **frais pédagogiques** et de la **rémunération** sont possibles :

- ▶ Congé Individuel de formation (CDI ou CDD)
- ▶ Contrat de professionnalisation
- ▶ Accompagnement spécifiques de reconversion
- ▶ Conseil Régional de Bretagne